

Equipements individuels de protection durant la crise COVID 19

Compte tenu de la pénurie persistante de matériel individuel de protection et particulier de masques de protection certifiés,

Compte tenu de l'arrêté ministériel du 23 mars qui réserve la vente au détail exclusive et conditionnelle du matériel individuel de protection aux officines ouvertes au public,

Compte tenu des recommandations de Sciensano sur ce sujet,

Compte tenu du débat médiatique concernant le port de masque de protection maintenant et lors du déconfinement,

Compte tenu de la mise sur le marché de matériel de protection individuel d'origines diverses et, dans un certain nombre de cas, de qualité douteuse,

Compte tenu du communiqué de la Plateforme de Première Ligne Wallonne du 12 avril,

l'APB et l'Ophaco souhaitent prendre une position claire concernant cette problématique pour le secteur des pharmacies ouvertes au public..

APB et OPHACO insistent sur une délivrance coordonnée du matériel individuel de protection en tenant compte des recommandations scientifiquement fondées, pour les groupes cibles prioritaires et avec des garanties de qualité.

- 1. Les masques buccaux FFP2 doivent, jusqu'à nouvel ordre, être réservés au maximum pour les prestataires de soins qui prennent en charge les patients COVID 19, en particulier dans les services de soins intensifs, les centres de tri et, si possible, les maisons de repos et de soins et pour les autres prestataires de soins définis par l'autorité.**
- 2. Les masques chirurgicaux certifiés sont destinés en premier lieu aux prestataires de soins et aux acteurs des professions essentielles qui en raison de la nature de leur travail ne peuvent respecter pleinement les distances de sécurité interpersonnelles.**
- 3. Ensuite, les masques chirurgicaux certifiés sont destinés aux autres prestataires de soins (dont les pharmaciens et les assistants en pharmacie) et aux patients contaminés ou qui appartiennent à des groupes à risque ainsi qu'à leurs cohabitants et/ou leurs aidants proches.**
- 4. Les autres masques (par exemple, les masques en tissu) peuvent apporter une protection complémentaire pour les citoyens, s'ils sont utilisés correctement et si les autres mesures essentielles de protection sont d'abord respectées, notamment dans des situations où le contact de moins 1,5m de distance est nécessaire et à des endroits où beaucoup de personnes se rassemblent (vb. transport public, grandes surfaces, ...).**
- 5. Jusqu'à nouvel ordre, les équipements individuels de protection sont uniquement disponibles via les officines ouvertes au public pour les prestataires de soins et pour les publics cibles prioritaires moyennant prescription d'un prestataire de soins et donc également sur avis du pharmacien (cf. AM du 23 mars concernant les équipements individuels de protection)**

En période difficile de carence et de forte demande, il revient aux autorités de contrôler et de coordonner la distribution des produits essentiels. C'est pourquoi, l'APB et l'Ophaco soutiennent les efforts du *Risk Management Group* national et de la *Task Force Shortage*. Nous exhortons l'ensemble des autorités et administrations locales, régionales et fédérales à coopérer pleinement afin de rendre possible une approche cohérente. Nous demandons aux citoyens de respecter les recommandations officielles et la responsabilité du pharmacien.

Les pharmaciens sont, par leur formation scientifique, leur accessibilité et leur responsabilité comme professionnel de la santé, mieux placés que quiconque pour assurer un accès sélectif et contrôlé aux

masques buccaux et au matériel de protection en général dans l'intérêt public. D'autre part, ils peuvent également fournir conseils et instructions pour une utilisation appropriée. De cette manière, le gaspillage de moyens rares peut être évité. L'application de l'arrêté ministériel est nécessaire pour atteindre cet objectif.

La distribution de masques buccaux non certifiés aux citoyens en bonne santé est une option dans cette situation exceptionnelle. Les pharmaciens délivrent ces masques avec les conseils appropriés et une information adéquate sur les mesures de protection recommandées.

L'usage correct est essentiel pour éviter de gaspiller ces ressources rares. C'est pourquoi, il est primordial et urgent de développer et de diffuser du matériel de communication pédagogique élaboré sur des bases scientifiques solides. L'APB et l'Ophaco mettent, dans ce but, leurs canaux de communication à disposition.